



Patronage St Paul

ANNEE 2024/2025

Notre fonctionnement est financé par le soutien de la CAF de Vaucluse et la Mairie de Pertuis.

NOM de l'enfant :

PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE:/...../.....

LIEU de naissance: Département (.....)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

*(rayer les mentions inutiles)

Adresse du foyer :

Code Postal: Ville:

TEL FIXE: TEL Portable principal: Père, Mère, autre

ADRESSE MAIL Principale: Père, Mère, autre * :

Mon ECOLE: Classe

RESPONSABLE LEGAL 1

Père mère tuteur Autre:.....

NOM :..... Prénom:

Adresse si différente:

Code Postal: Ville:

Portable :

Adresse mail:

Célibataire ; Mariés ; Pacsés ; Union libre ; Veuf (ve) ; Séparés ; Divorcés. *

RESPONSABLE LEGAL 2

Père mère tuteur Autre:.....

NOM :..... Prénom:

Adresse si différente:

Code Postal: Ville:

Portable :

Adresse mail:

Célibataire ; Mariés ; Pacsés ; Union libre ; Veuf (ve) ; Séparés ; Divorcés. *

FRATRIE :

Nombre:

Table with 6 columns: Index, Nom (si différent), Prénom, année de naissance, Nom (si différent), Prénom, année de naissance. Rows 1-6.

Fournir la photocopie de l'assurance scolaire ou de la responsabilité civile de l'enfant.

J'atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler tout changement.

Signature du responsable légal qui inscrit l'enfant précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

A Pertuis, le :/...../.....



Patronage
St Paul

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ANNEE 2024/2025

NOM:

PRENOM:

Date de naissance :/...../.....

Sexe: F G

poids:

1- VACCINATIONS :

➤ J'atteste que mon enfant satisfait aux obligations de vaccinations, je joins les photocopies du carnet de vaccinations (**portant le nom de l'enfant**).

➤ J'atteste que mon enfant ne satisfait pas aux obligations de vaccinations, je joins le certificat de contre-indication.

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'accueil? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance et les médicaments avec la notice dans leur boîte d'origine marquée au nom de l'enfant et les remettre à la direction du centre. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les allergies suivantes?

Alimentaires Médicamenteuses Asthme Autres (animaux, plantes...)

Préciser la cause de l'allergie, les signes et la conduite à tenir:.....

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? (maladie (épilepsie, diabète...), accident, opération ...)

Si oui, veuillez préciser:

Si PAI, le remettre à la direction du centre.

3- Recommandations utiles des parents ou responsable de l'enfant :

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, etc.
.....

Responsable à contacter en cas d'urgence

NOM – PRENOM :

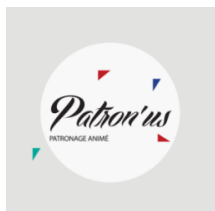
Téléphone :

Nom et téléphone du médecin traitant:

Autorisation de soins

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le (la) responsable de l'accueil de mineurs ou toute personne déléguée par lui, membre de l'équipe du patronage à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Pertuis le/...../..... signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



ANNEE 2024/2025

AUTORISATIONS PARENTALES

Patronage St Paul

Je soussigné (e):

NOM – PRENOM :

Adresse :

Agissant en qualité de responsable légal de l'enfant :

NOM – PRENOM :

Né(e) le :/...../.....

L'autorise :

- ✓ À participer à toutes les activités, sorties et déplacements organisés par le patronage ou la paroisse, à pied, en voiture ou tout autre moyen de transport.
- ✓ À effectuer le trajet école / patronage accompagné par un responsable ou un parent en covoiturage, à pied ou en voiture, si ce service existe dans l'école de votre enfant.
 Oui Non
- ✓ À venir et rentrer seul : Oui Non
- ✓ À rentrer accompagné de
.....

Autorise le patronage à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser son image pour ses besoins d'informations et de communication dans le cadre des activités du patronage (site internet, réunion d'information, journal interne,...).

Oui Non

Accepte **Refuse** la consultation et la conservation durant 5 ans des données issues de CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou de tout justificatif de ressources.

En cas de refus, je serais facturé dans la tranche de quotient Familial la plus haute.

Déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique chrétien de l'association, adhérer à ce projet pour mon enfant et accepter le règlement intérieur.

A Pertuis, le / /

signature du responsable légal précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions du patronage Saint Paul, ainsi qu'à gérer les factures afférentes. Les données enregistrées sont conservées 5 années après la date de la dernière inscription aux activités de la famille. Elles sont réservées à l'usage de Patron'us et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'à la Caisse d'Allocation Familiale ou aux autorités de tutelles. (pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies). Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Patron'us, M Pierre Auzet président, 67 rue Voltaire 84120 Pertuis ou bien par mail patronuspertuis@gmail.com.



ANNEE 2024/2025

NOM:

PRENOM:

Patronage St Paul

REGLEMENT INTERIEUR

- **L'inscription est prise pour l'année scolaire. Elle engage la présence de votre enfant et le paiement** de la somme due selon l'engagement pris, sauf cas de force majeure (sur certificat médical, décès familial...).
- L'adhésion annuelle familiale** est de 50 €.
- La facturation sera effectuée en début de mois pour un règlement avant le 15 du mois. (Les absences pour cas de force majeure seront déduites du mois suivant).
- Le quotient familial sera actualisé (taux du mois de janvier) et la tranche tarifaire sera réajustée si nécessaire selon les recommandation de la CAF. Vous serez prévenus d'un changement par mail ou courrier.

Respecter les horaires d'accueil et de départ du patronage:

- 7h30 – 9h accueil du matin
- 12 h - 12 h15 départ sans repas ou arrivée pour le repas (pris ensemble à 12h15)
- 13h – 13h30 départ après le repas ou arrivée pour l'après-midi
- 17h30 - 18h30 départ du patronage

- Un mot des parents est exigé pour tout retard ou toute sortie exceptionnelle avant l'heure.

Réservations au moins 1 mois avant la période de vacances, pour nous permettre d'ajuster le nombre d'animateurs au nombre d'enfants attendus ainsi que celui des bénévoles. Ensuite, nous ne pourrons prendre vos enfants qu'en fonction des places disponibles. Cette réservation sera définitive et due.

- En arrivant au patronage, **chaque enfant doit obligatoirement s'adresser aux animateurs** pour pouvoir être inscrit sur le cahier de présence. Celui-ci est tenu à jour. Il peut être consulté par les parents.
- **Pour le repas, bien noter le nom de l'enfant pour éviter toute erreur lors de la distribution.**

➤ **LE RESPECT**

Des autres personnes, adultes ou enfants: Apprendre à vivre ensemble.

Du matériel : Les jeux et le matériel doivent être rangés avant de changer d'activité, il ne doit pas être dégradé, aucun papier ou détritrus ne doit être jeté dans le parc.

➤ **TENUE**

Elle doit être correcte en rapport avec l'âge de l'enfant et la saison, (tee-shirt avec manches courtes pour protection vis-à-vis du soleil), une tenue sportive ne craignant rien et dans laquelle ils sont à l'aise est souhaitable. Casquette ou chapeau en été. Eviter les sandalettes (risque d'entorse pendant les jeux).

- **Les jeux électroniques et les lecteurs MP3 sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints et remis à la direction.** Les chewing-gums sont interdits par mesure de sécurité. **Les enfants peuvent amener des jeux ou objets non dangereux** mais le patronage ne peut être tenu pour responsable de leur dégradation ou perte.

En cas de non-respect du présent règlement et après que l'intéressé ait été entendu avec sa famille, un manquement peut faire l'objet d'une sanction : mise en garde, avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive qui entraîne la radiation. Ces décisions sont sans appel et ne donnent pas droit à remboursement de l'inscription.

Autorité et responsabilité des animateurs et des bénévoles

Les animateurs, les bénévoles sont responsables de la bonne tenue du groupe qu'ils encadrent.

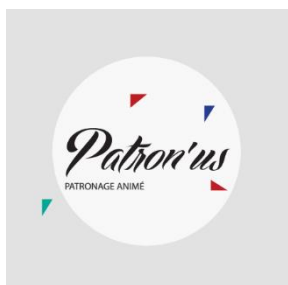
Ils sont habilités à intervenir à tout moment si un comportement est non conforme au règlement et à l'esprit de la Maison. Il leur incombe de veiller au bon entretien et à la maintenance ordinaire des locaux affectés à leur activité.

L'accueil des enfants se fait dans le respect du protocole sanitaire en cours et les lois en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir vous y conformer.

Date: / / à

Signature de l'enfant:

Signature du responsable légal :



Patronage St Paul

ANNEE 2024/2025

NOM:

PRENOM:

PRESENCE année scolaire

Cocher les cases correspondantes à la présence souhaitée de l'enfant au patronage.

Nous vous rappelons que ceci vous engage pour l'année 2024/2025. (En cas de situation familiale particulière, merci de vous adresser à la directrice pour étude de votre dossier en bureau).

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h30 17h00	Accueil et goûter				
17h00 18h00	Aide aux devoirs				
18h00 18h30	Temps libre et départs				

Mercredi	
	Tous les mercredis
7h30 - 9h Accueil	
9h - 12h Activités	
12h - 13h30 Repas	
13h30 - 17h30 Activités	
17h30 - 18h30 départs	

Les repas ne sont pas pris en charge dans l'accueil:

- Prévoir un pique-nique pour le repas du mercredi midi ou des jours de vacances **placé dans un récipient adapté et marqué au nom de l'enfant.**
- Prévoir un goûter pour les soirs et les après-midis.

Pour la ½ journée, l'enfant peut être accueilli pour le repas, merci de respecter ce temps (12 h 15 à 13 h) pour l'amener ou le reprendre.

A Pertuis le/...../.....

Signature du responsable légal :



Patronage St Paul

ANNEE 2024/2025

NOM:

PRENOM:

TARIFS

L'adhésion Familiale annuelle est de 50 €

Ils sont établis en fonction du quotient familial de la CAF et selon le barème suivant:
(montant de la journée tenant compte du repas fourni par la famille)

Quotient familial	soir	journée	½ journée
X<350	1,1 €	4,50 €	4,00 €
351<X<600	1,30 €	7,00 €	5,00 €
601<X<750	1,60 €	9,00 €	7,00 €
751<X<900	1,90 €	11,00 €	9,00 €
901<X<1200	2,20 €	13,00 €	10,00 €
1201<X<1600	2,50 €	15,00 €	11,00 €
1601<X	2,70 €	17,00 €	12,00 €

- Je suis allocataire CAF de Vaucluse, **Mon numéro d'allocataire:**
- Je suis allocataire CAF d'une autre caisse: se rapporter au cas suivant (MSA).
- Je suis allocataire MSA, **je fournis mon attestation** de quotient familial lors de l'inscription et celle de janvier 2024. (réajustement éventuel du QF)

Réservé association, ne pas remplir
Quotient Familial :

Le refus de consultation du site « mon compte partenaire CAF ou de conservation des données durant 5 ans signifie votre acceptation de classement dans la tranche la plus haute de notre grille. (voir autorisations parentales)

Votre quotient familial de janvier sera relevé sur le site de la CAF et le montant de votre participation réajusté si nécessaire (changement de tranche de QF) conformément aux directives de la CAF.

*La facturation est **transmise dans le mois avec paiement dans les 15 jours**, en espèces, par chèque ou virement bancaire (RIB de Patron'us sur demande).*

Les heures non effectuées (maladie ou absence justifiée) sont décomptées du mois suivant si elles ne peuvent pas être prises en compte dans le mois.

Les absences injustifiées ou non signalées sont dues.

J'atteste de l'exactitude des renseignements donnés pour déterminer la tranche tarifaire.

Signature: